



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 22 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Labellisation d'un organisme pour la réalisation du « stage collectif obligatoire de 21H »: appel à candidature pour la période 2012-2015

Le département de l'Allier lance l'appel à candidature pour les 3 ans à venir concernant la recherche d'un organisme réalisant le stage collectif obligatoire de 21H. Le stage fait partie intégrante du parcours à l'installation agricole.

L'arrêté portant appel à candidature, le cahier des charges et le dossier de candidature sont à retirer auprès de la direction départementale des territoires (51 bld St Exupéry 03403 Yzeure) ou sur internet (<http://www.allier.gouv.fr - rubrique Agriculture/Gestion de l'exploitation>)

Les candidatures sont à déposer avant le 15 février 2012.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Isabelle Pionnier-Leleu à la DDT au 04.70.48.79 09.